

info +

La lettre aux Déodatien

La taxe d'habitation : règles générales

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, cette taxe est due pour votre habitation.

Votre situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition détermine les locaux et personnes imposables, les exonérations, les abattements et les dégrèvements en fonction des revenus.

Cette taxe est calculée sur une valeur locative, déterminée par les services des impôts. Cette base d'imposition varie en fonction des caractéristiques de votre habitation. S'il s'agit de votre résidence principale, vous pouvez bénéficier d'abattements :

- obligatoires (abattement général et charges de famille) ;
- facultatifs (en fonction du revenu, d'un handicap ou d'une invalidité...).

Enfin, sur cette valeur locative nette, revalorisée tous les ans par les pouvoirs publics, s'appliquent les taux votés par la commune et par l'intercommunalité.

Au final, ce sont donc bien les élus locaux qui décident, par leur vote, du montant à payer par les contribuables.

Le prix de l'eau peut baisser

L'eau a toujours été une question centrale pour UPS. Les Déodatien ont pu constater, en recevant leur facture, que le prix reste trop élevé, surtout celui des 30 premiers mètres cubes correspondant à la consommation dite « vitale ».



Depuis 2014, différentes opportunités pour obtenir une baisse se sont présentées : arrêt Olivet, loi Brottes, baisse de la taxe communale... La nouvelle majorité ne les a malheureusement pas saisies, contrairement à d'autres maires qui ont réussi à faire baisser fortement le prix de l'eau.

Dans ce contexte, nous réitérons notre demande d'une **diminution rapide du prix des 30 premiers mètres cubes**, indépendamment de la renégociation générale du contrat, que nous appelons de nos vœux.

Vous pouvez retrouver les précédents numéros d'Info + sur notre blog : unionpoursaintdie.fr

A Saint-Dié, les impôts repartent à la hausse

En 2015, les bases d'imposition ayant été réévaluées de 0,9%, le choix du maire de maintenir les taux à leurs niveaux de 2014 a mécaniquement entraîné une hausse équivalente du montant de nos impôts.

Seule la baisse des taux, proposée par UPS, aurait permis une diminution de cette taxe.

Cette proposition a été refusée par le maire, qui a donc délibérément choisi d'augmenter la taxe d'habitation. Fin 2013, alors qu'ils étaient dans l'opposition, des adjoints de l'actuelle majorité avaient déjà voté contre une baisse des impôts locaux.



Contrairement à eux, les élus d'UPS, conscients des difficultés rencontrées par les Déodatien, avaient voté pour.

Taxe d'habitation 2014
Comparaison avec les villes de la même strate
(Source : finances.gouv.fr)

Budget 2016 : investissons à bon escient

En tant qu'élus responsables, nous continuons à veiller, dans l'intérêt des Déodatien, à **une bonne utilisation des deniers publics** et à dénoncer tout gaspillage. Dès l'annonce du projet de piétonisation de la rue d'Hellieule, nous nous sommes opposés à cette dépense inutile et coûteuse pour notre ville.



Coût : 250 000 euros.
Pour quoi ?